

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 89 - 30 août 2007 - Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Coordination Française Marche mondiale des femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25, Site : <http://www.marchemondiale.org>.

MOBILISATIONS

1 - Angleterre : une Iranienne homosexuelle risque l'expulsion

TEXTES

2 - Un juge retire la garde des enfants à une femme homosexuelle

3 - Parce que la grande bourgeoise Lagarde veut pouvoir faire ses courses, les petites caissières ne pourront plus rester en famille le dimanche ?

4 - En Iran, 17 condamnés à mort en sursis pour crime d'homosexualité

5 - Décret relatif aux attributions de Valérie Létard, secrétaire d'état chargée de la solidarité

6 - L'ONU enquête sur les cas d'exploitation sexuelle de la part de casques bleus en Côte d'Ivoire

7 - Avortement : Pour la liberté d'informer et d'éduquer

8 - Droit d'asile et femmes : guide pratique

9 - Films

1 - Angleterre : une Iranienne homosexuelle risque l'expulsion - Par Karine Le Loet - Libération
jeudi 30 août 2007

Elle a quarante ans, est iranienne et coupable, aux yeux de son pays, d'avoir eu des relations avec une autre femme. La photo de Pegah Emambakhsh fait, depuis quelques jours, le tour du web, accompagnée d'un appel à la mobilisation générale. Pegah a débarqué en 2005 au Royaume-Uni, fuyant un pays où sa compagne aurait été torturée et condamnée à mort. Déboutée du droit d'asile en 2005, elle a finalement été arrêtée le 13 août dernier et attend désormais son expulsion dans un centre de détention de Bedford. Elle devait être renvoyée le 23 août, puis le 28. Son extradition est aujourd'hui ajournée pour laisser à ses avocats le temps de prouver qu'elle est en danger en Iran. Car la loi iranienne punit l'homosexualité féminine de 100 coups de canne administrés en public. Une peine qui, assure son groupe de campagne Les amis de Pegah, pourrait se muer en exécution par lapidation ou pendaison.

Mais, bien plus que la timide mobilisation britannique, c'est celle de l'Italie qui risque de faire plier les autorités concernées. Là, l'histoire de la jeune femme met en ébullition la scène politique. Jeudi, Barbara Pollastrini, la ministre de l'égalité des chances, a affirmé : «*Nous n'excluons pas la possibilité d'accueillir Pegah dans notre pays si nécessaire.*» Au rang des candidats à l'accueil, le maire de Venise, Massimo Cacciari, qui lui a offert une villa confisquée à la mafia.

Au Royaume-Uni comme en France, la Convention de Genève de 1951 devrait rendre impossible l'éloignement des personnes menacées de mauvais traitement. «*mais dans les faits, la France a tendance à continuer d'expulser, sauf en cas de mobilisation forte*», souligne Edouard Berra, de l'Association pour la reconnaissance des droits des personnes homosexuelles et transsexuelles à l'immigration et au séjour (Ardhis). «*En France, comme dans les autres pays européens, les décisions sont prises au cas par cas ou pour un groupe donné.*» Ainsi, la Suède a suspendu clairement depuis 2005 l'expulsion des homosexuels iraniens tandis que, depuis 2006, les Pays-Bas leur accordent le

droit d asile. <http://infoblog.samizdat.net/2007/08/26/pegah-emambakhsh-risque-la-peine-de-mort-si-elle-est-expulsee/>

2 - Un juge retire la garde des enfants a une femme homosexuelle -Agence France-Presse Madrid - Le lundi 23 juillet 2007

Un juge de Murcie a décidé de retirer la garde de ses deux filles a une femme en raison de son homosexualité qui «*influe négativement*» sur l'éducation de ses enfants, a dénoncé lundi une association espagnole de défense des homosexuels. La décision concerne une femme divorcée qui entretient une relation avec une autre femme sans toutefois vivre avec celle-ci, précise la Fédération des lesbiennes, gays, transsexuels et bisexuels (FELGTB).

Le Parti socialiste (PSOE, au pouvoir) a réagi pour sa part en jugeant «inadmissible» cette décision et a demandé a l'autorité de tutelle des magistrats, le Conseil général du pouvoir judiciaire, de prendre des mesures. Le PSOE estime notamment que cette décision est inconstitutionnelle car elle établit une discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. «*L environnement homosexuel nuit aux mineurs et augmente sensiblement le risque pour eux d'être également homosexuels*», selon des extraits de l'acte du jugement publiés par le site Internet du quotidien El Pais. «*Les enfants ont droit a un père et a un mère et non a deux mères et a deux pères. Les spécialistes les plus prestigieux le disent. Et il ne faut même pas atre spécialiste: le sens commun suffit. L homme et la femme sont complémentaires, deux femmes et deux hommes non*», élabore le jugement, cité par El Pais.

Les droits des homosexuels ont connu de spectaculaires avancées en Espagne sous l'impulsion du gouvernement socialiste de José Luis Rodriguez Zapatero, qui a légalisé en juillet 2005 le mariage entre personnes du meme sexe. Depuis cette date, il est également possible pour un couple du meme sexe, marié ou non, d'adopter des enfants. «*Il n y a pas de précédent de ce type depuis l'approbation de la loi sur le mariage homosexuel*», a souligné un porte-parole de la FELGTB, cité sur le site Internet du quotidien El Mundo. «*La loi dispose spécifiquement que la garde sera concédée indépendamment de l'orientation sexuelle*», rappelle la FELGTB. La radio Cadena Ser a affirmé pour sa part que le juge en question s'était déjà illustré pour avoir ordonné la détention de deux femmes qui bronzaient seins nus sur une plage de Cadix dans les années 1980.

3 - Parce que la grande bourgeoise Lagarde veut pouvoir faire ses courses, les petites caissières ne pourront plus rester en famille le dimanche ? - Gérard Filoche - Juillet 2007

Mme Christine Lagarde trouve décidément tout désuet, en ce qui concerne les droits des salariés. Hier, elle jugeait que les « 35 h relevaient d'un autre temps ». Aujourd'hui, elle trouve que la loi pourtant unanimement adoptée a l'Assemblée nationale en 1906 et maintenue depuis un siècle pour le bien de tous, est caduque. Plus de repos dominical : travaillez tot, travaillez tard, travaillez le dimanche aussi. Meme les apprentis de 15 ans.

Le fait que les syndicats y soient opposés, mais aussi toutes les associations de petits commerçants, ne fait pas réfléchir Mme Lagarde : elle propose d'ouvrir, sur « la base du volontariat », comme le lui a demandé l'incontournable vedette imposée des médias, le président omnipotent Sarkozy.

Le problème, pour Mme Lagarde et M. Sarkozy c'est encore une fois qu'ils font semblant d'ignorer le « b-a-ba » du droit, que le « volontariat » n'existe pas en droit du travail. Pas un salarié de ce pays n'est « volontaire ».

Tout salarié est subordonné, et seul l'employeur décide, ou non, du travail le dimanche s'il y en a et s'il en veut. Tout comme pour les heures supplémentaires, le salarié n'est ni « libre » ni volontaire. Le Conseil d'état a déjà maintes fois écarté l'argument du « volontariat » contre les employeurs qui voulaient l'utiliser pour justifier leurs infractions en ouvrant illégalement le dimanche.

On nous dit qu'une majorité de Français sont «pour» l'ouverture le dimanche : oui, mais une majorité de Français sont aussi "contre" le fait de travailler eux-mêmes le dimanche ! Actuellement, autour de 5 % de Français travaillent le dimanche parce qu'ils y sont contraints (infirmières, cheminots, chauffeurs de bus, feux continus, médias...). Demandez-leur ce qu'ils préfèrent : le dimanche ou ils peuvent se reposer une fois toutes les cinq et six semaines et où ils retrouvent famille et enfants. Ils le calculent longtemps à l'avance... Et demandez-le aux 20 % de Français qui travaillent occasionnellement le dimanche. Sauf des jeunes et célibataires et encore, temporairement, acceptent de subir cela, sinon tous préfèrent une autre solution, si on les y oblige pas.

Or, l'article du Code du travail obligeant les employeurs à accorder le repos dominical à leurs salariés est encore là pour les protéger. (Le système de dérogation actuel, à 5 dimanches par an et à certaines activités, est déjà extraordinairement souple et hélas, trop fraudé faute de vrais moyens pour l'inspection du travail afin de le faire respecter).

Qui travaillera le dimanche en majorité ? Des femmes, caissières, précaires, des temps partiels, des petits boulots, des étudiants, n'ayant pas le choix. Qui fera les courses : peut-être Mme Lagarde qui gagnait encore 600 000 euros dans le cabinet d'avocats d'affaires où elle travaillait précédemment à Chicago.

Mais le pouvoir d'achat n'est pas extensible : ce qui sera acheté le dimanche ne le sera plus le lundi. L'embauche qui aura été faite le dimanche remplacera donc un emploi supprimé le lundi. Seules les grandes surfaces y gagneront, les petits commerçants ne pourront pas suivre. Des études répétées ont établi que l'ouverture généralisée le dimanche, c'est environ 30 000 emplois en moins dans les petits commerces et ils ne seront pas durablement remplacés dans la grande distribution.

Pourquoi remplacer la civilisation du loisir par celle du caddie et créer du chômage en sus ? Si le seul "but" du dimanche devient le supermarché, quel triste «progrès» ! Ne vaut-il pas mieux rapprocher la durée réelle du travail de la durée légale aux 35 h pour tous et chacun fera ses courses en semaine ?

Toute société, surtout une société aux liens distendus, en crise familiale, en déshérence dans ses banlieues, a besoin de point de rencontre, d'un temps de repos COMMUN, COLLECTIF. Le dimanche, c'est ce point fixe hebdomadaire nécessaire pour la famille, mais pas seulement, aussi pour le sport, les associations, la vie citoyenne et culturelle, sans même parler de religion. Ce n'est pas un hasard s'il fait consensus depuis un siècle, et si ce jour de repos commun est plus que jamais nécessaire dans notre société.

Alors, pourquoi détruire ce rendez-vous social, ce repos commun ? Quelle forme de vandalisme antisocial pousse Mme Lagarde et M. Sarkozy à remettre en cause le dimanche ? Pour disloquer davantage, atomiser, individualiser davantage la vie sociale ? Pour déréglementer davantage la semaine et les 35 h hebdomadaires ?

Gérard Filoche, juillet 2007

4 - En Iran, 17 condamnés à mort en sursis pour crime d'homosexualité

Le samedi 28 juillet à 11 heures, des militants de quatre associations luttant contre les homophobies et le VIH/sida manifestaient à Paris, sur le parvis des Droits de l'Homme, contre les pendaisons pour sodomie ou actes homosexuels en Iran. Selon Homan, organisation iranienne LGBT (lesbienne, gaie bi & trans), 4.000 personnes ont été pendues en Iran pour sodomie ou actes homosexuels entre 1979 et 2000. Deux autres ont été pendues en 2005, peut-être 16 autres ces dernières semaines, 17 seraient actuellement en sursis.

Des militants d'Act Up-Paris, des Panthères roses, de Tjenbé Rêd et d'Aides ont notamment scandé ce slogan des Panthères roses : "Iran, 16 homos pendus, Cécilia, qu'attends-tu ? 17 homos en sursis, Sarkozy, que dis-tu ?" ; ou ce slogan d'Act Up-Paris : "Khayyam, réveille-toi, ils sont

devenus fous !" A la même heure, l'association TaPaGeS manifestait a Strasbourg et dénonçait "une philosophie que l'on entend aussi ici en France : l'homosexualité est une menace pour l'Humanité". A l'issue de la manifestation parisienne, une délégation s'est rendue a l'ambassade de la République islamique d'Iran et a déposé une lettre* a l'intention de l'ambassadeur.

Nous adressons aujourd'hui copie de cette lettre* a Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes ; a Rama Yade, secrétaire d'Etat chargée des Affaires étrangères et des Droits de l'Homme ; a Brice Hortefeux, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement ; a Patrick Stéfani, son conseiller ; au préfet Jean-François Cordet, directeur général de l'OFPRA ; aux 23 membres du groupe d'amitié France République islamique d'Iran a l'Assemblée nationale précédente ; aux 21 membres du groupe d'amitié France-Iran au Sénat ; a Thierry Desmarest, président du conseil d'administration de Total S.A.

Nous leur demandons d'interpeller sans délai les autorités iraniennes. Nous attendons qu'ils nous apportent de toute urgence les assurances voulues sur le sort des 17 condamnés a mort en sursis en Iran, comme sur le sort du jeune Hamid, sans papier résidant en France, homosexuel iranien de 21 ans, actuellement en instance d'expulsion vers l'Iran par les autorités françaises - autant dire, même s'il a été libéré du centre de rétention de Vincennes après les manifestations de samedi, qu'Hamid est actuellement en instance d'exécution par procuration.

Signataires : Académie gay & lesbienne ; Act Up-Paris ; Aides ; Fédération française des Centres LGBT ; LCR, Ligue communiste révolutionnaire ; Les Panthères roses, Tjenbé Rêd ! Mouvement civique pour l'action & la réflexion sur les questions noires, métisses & LGBT en France ultramarine & hexagonale, Solidarité socialiste avec les travailleurs en Iran, Arsham Parsi, Executive Director of IRQO, Iranian Queer Organization, Maryam Youssefi - Comité de défense des libertés (Iran)

5 - Décret relatif aux attributions de Valérie Létard, secrétaire d'état chargée de la solidarité _- Source : CNDF

Paru au JO du 14 juillet 2007, le décret n° 2007-1097 du 13 juillet 2007 relatif aux attributions déléguées à la secrétaire d'Etat chargée de la solidarité

Art. 1er. Mme Valérie Létard, secrétaire d'Etat chargée de la solidarité, connaît de toutes les affaires, en matière de personnes âgées, de personnes handicapées, de droits des femmes, de parité et d'égalité professionnelle, que lui confie le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité auprès duquel elle est déléguée."

http://www.legifrance.gouv.fr/imagesJOE/2007/0714/joe_20070714_0162_0027.pdf

6 - L'ONU enquête sur les cas d'exploitation sexuelle de la part de casques bleus en Côte d'Ivoire - Sources: Attac

Une enquête interne de l'Opération des Nations-Unies en Côte d'Ivoire est en cours après de graves allégations d'exploitation sexuelle a grande échelle de la part d'un contingent militaire de l'ONU a Bouaké, dans le nord de la Côte d'Ivoire. « Une enquête complète du Bureau des services de contrôle interne (BSCI, OIOS selon son acronyme anglais) est en cours, mais compte tenu de la gravité des allégations, l'ONU a décidé de suspendre ce contingent et de le cantonner dans sa base», indique un message transmis par la porte-parole du Secrétaire général. Les Nations Unies réitèrent leur politique de tolérance zéro concernant l'exploitation et les abus sexuels, et insistent sur leur détermination a travailler avec les pays contributeurs de troupes militaires et policières pour garantir que le personnel de l'ONU répond aux plus hautes normes de conduite et de responsabilité.

http://www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/onuci/index.html

7 - Pour la liberté d'informer et d'éduquer - Communiqué de presse MFPP

Le MFPP proteste contre la décision du Ministre de l'Éducation nationale, Mr. Xavier Darcos d'interdire la duplication et la diffusion du film 4 mois, 3 semaines, 2 jours de Cristian Mungiu.

Le film vient de recevoir le Prix de l'Éducation Nationale qui récompense depuis 2003 un film pour ses qualités artistiques et pédagogiques. C'est dans ce cadre qu'il bénéficie de la possibilité de créer et diffuser en DVD en milieu scolaire. Ce film est une oeuvre qui informe sur la réalité de ce que représente une interruption de grossesse pour une femme et le cheminement qu'elle a accompli. Il est impossible de le lire comme une incitation à l'avortement.

Il est paradoxal qu'en France où une loi existe depuis 1975 sur le droit à l'avortement, ce sujet reste encore à ce point un tabou. À se demander si Monsieur le Ministre ne ferait pas confiance au personnel de l'Éducation nationale. Le Planning Familial, qui travaille depuis de longues années avec le personnel enseignant, confirme qu'il n'y a pas d'information pertinente sans qu'elle ne soit accompagnée par des professionnels connaissant les questions liées à la vie affective et sexuelle.

De plus, ce sujet reste très contemporain et très présent dans notre pays puisque de nombreuses jeunes filles ont encore des grossesses non désirées. De nombreuses enquêtes récentes le montrent.

Les jeunes que nous rencontrons lors de nos interventions ont le droit légitime à la réflexion et de disposer de tous les outils et informations permettant la prise de conscience posée par les grossesses non désirées.

Montrer ce film, faire réfléchir la jeunesse sur sa responsabilité de prendre en charge sa vie sexuelle, faire de la prévention sont de la responsabilité d'un gouvernement. La contraception, l'avortement et l'égalité entre les femmes et les hommes sont des droits inaliénables.

Le Mouvement Français pour le Planning Familial demande purement et simplement revenir sur cette décision et de respecter le choix du jury souverain qui a attribué ce prix.

Paris, le 12 juillet 2007 - Mouvement Français pour le Planning Familial

RÉUNIONS...LIVRES, FILMS, SORTIES...

8 - Droit d'asile et femmes : guide pratique

Cimade, Comede, FASTI, Femmes de la Terre, Rajfire, 1 volume 15x24, 126 pages, 5 euros. Mai 2007

Le Groupe Asile femmes est un réseau d'associations créé fin 2004 autour de la revendication du droit d'asile pour les femmes persécutées en tant que femmes. Ce guide pratique se veut un outil de connaissance et de réflexion pour toutes les personnes qui veulent mieux connaître les problématiques du droit d'asile et du genre et agir elles aussi pour la pleine reconnaissance du droit d'asile ; un outil pratique pour toutes celles et ceux qui accueillent et accompagnent les demandeuses d'asile dans leurs démarches. Fondé sur l'expérience de terrain de nos associations et les analyses du GRAF, il s'efforce de présenter les informations nécessaires pour apporter une aide efficace et pour que les femmes demandeuses d'asile puissent connaître leurs droits, les procédures à suivre, être actrices de leurs démarches.

Contact : asilefemmes@club-internet.fr

Pour un envoi par correspondance, ajouter les frais de port. (Pour la France : 1 exemplaire : + 2,50 euros ; 2 exemplaires : + 3 euros)

9 - Films

Nous nous permettons de vous conseiller fortement les films suivants : Caramail, Delice Paloma et Le fils de l'épicier.